

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Membre collectif de
ARTISET
Fédération des prestataires de services
pour personnes ayant besoin de soutien
CURAVIVA INSOS YOUVITA

CCT 2026

Depuis le 1er janvier, une nouvelle version de la CCT est entrée en vigueur. Elle peut être commandée en version papier sur notre site internet.

Les modifications introduites résultent d'un simple accord entre partenaires sociaux, et pas de négociations formelles. Il s'agit donc de changements mineurs.

Voici la liste des modifications :

Art. 9.6b : Remboursement des frais de transports publics en 2ème classe.

Art. 12.1 : Suppression de la prime de fidélité après la période transitoire.

Art. 20.2a3 : Maintien de la numérotation, mais suppression du texte.

Art. 20.2b : Ajout de la fonction d'assesseur à la commission arbitrale au congé syndical.

Annexe 1 : Ajout d'un nouveau membre INFRI : L'Arche ; et ajout d'un nouveau membre FOPIS : OdA ARTECURA (arthérapeutes).

Annexe 2f : Mise à jour des classifications du service social selon classifications de l'Etat.

Annexe 3 : Suppression de la prime de fidélité après la période transitoire.

Annexe 13 : Adresse de la présidente extraordinaire de la commission arbitrale.

ARTISET Securit

ARTISET Securit est la solution de branche pour la sécurité au travail et la protection de la santé de la fédération ARTISET, avec ses associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOUVITA. Elle offre aux prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien des conseils professionnels, des informations sur mesure et des formations ciblées.

En Suisse, tous les employeurs sont tenus de prendre des mesures pour assurer la protection de leurs collaborateurs-trices dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Avec ARTISET Securit, ARTISET propose à ses membres une solution de branche simple, professionnelle et sur mesure, certifiée par la CFST.

ARTISET Securit a analysé les sources de danger spécifiques aux institutions pour personnes ayant besoin de soutien et élaboré des mesures efficaces. La solution de branche vous aide de manière ciblée à aménager vos postes de travail de manière à répondre aux exigences de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi qu'aux dispositions légales.

Vos avantages en un coup d'œil

Simple : ARTISET Securit est facile à mettre en œuvre : la plate-forme asa-control contient tous les documents et outils de documentation nécessaires et est disponible en ligne à tout moment.

Avantageuse : ARTISET Securit réduit au minimum votre charge de travail pour la mise en œuvre de la directive CFST et est donc une solution économique.

Intégrable : Vous pouvez utiliser ARTISET Securit comme solution indépendante de sécurité au travail ou l'intégrer dans un système de gestion de la qualité (QMS) déjà existant.

Complète : ARTISET Securit est adaptée aux besoins des institutions pour personnes ayant besoin de soutien et conçue comme un paquet global. Outre la plateforme, ce paquet vous offre toutes les formations de base et continues nécessaires, des audits réguliers, des mises à jour ainsi qu'un conseil professionnel.

Professionnelle : Une équipe compétente de spécialistes se tient à votre disposition pour répondre à vos questions dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Nationale : Toutes les formations et tous les documents sont disponibles en français et en allemand.

Contact : artisetsecurit@aeh.ch / artisetsecurit.aeh.ch

SAVE THE DATE

Assemblée générale

Cette année, l'AG d'INFRI aura lieu

**mardi 23 juin
à 17:30 heures.**

Merci de bien vouloir d'ores et déjà réserver cette date dans vos agendas.

Changements dans les institutions

Foyer des apprentis - Fondation L'Eau-Vive

Suite au départ de la directrice Liliana Chiacchiari à la direction d'une autre institution, un nouveau directeur, **Evan Charrière**, débutera son activité dès le mois de février 2026.

Le Tremplin

Suite à l'absence du directeur, une direction ad interim a été mise en place jusqu'à l'été. Elle est assurée en collaboration par **Beat Schaefer** et **Alexandre Waeber**.

Commission arbitrale

Comme mentionné dans les modifications de la CCT pour 2026, l'article 20.2b intègre désormais le rôle d'assesseur à la commission arbitrale.

Cet article prévoit le droit à 5 jours de congé pour les collaboratrices ou collaborateurs qui assument des responsabilités syndicales (membres de comité).

Le même congé intègre donc maintenant le travail que réalisent les assesseur-e-s représentant le personnel dans la commission arbitrale.

Pour rappel, l'annexe 8 de la CCT prévoit qu'il y a en tout quatre assesseur-e-s et quatre assesseur-e-s suppléant-e-s qui sont membres de la commission. Parmi eux, deux assesseur-e-s et deux suppléant-e-s sont choisis parmi les employeurs, et les autres parmi les employé-e-s. C'est d'eux dont il est question dans cet article.

YOUVITA

Un soutien national, désormais proche de la Suisse Romande

YOUVITA est l'association de branche des prestataires de services pour les enfants et les jeunes. Elle accompagne plus de 370 organisations membres actives dans la protection de l'enfance, la petite enfance, le handicap et les services ambulatoires, en soutenant les pratiques professionnelles et en défendant leurs intérêts au niveau politique fédérale.

Consciente de la forte pression que vivent actuellement les institutions, YOUVITA renforce sa présence en Romandie avec l'engagement d'une collaboratrice spécialisée dédiée, afin d'offrir un appui de proximité aux professionnel·les et directions d'institutions. Cet ancrage régional vise à faciliter les échanges, répondre aux questions issues du terrain et présenter les ressources et projets de YOUVITA directement au sein des institutions.



The image shows a screenshot of the Kidlex AI interface. At the top, there is a black header with the Kidlex logo and the words "connaissances Pratique". Below this, a large purple box contains a text message from an AI agent: "Bonjour, je m'appelle kidlex. Je suis un agent d'intelligence artificielle à votre service pour parler des droits de l'enfant." Below the message, there is a button labeled "commencez par une question" with a magnifying glass icon. To the right of the purple box, there are several smaller text boxes representing other questions or topics, each with a "Commence un chat avec cette question" button. The topics include: "Sur quel sujet aimeriez-vous en savoir plus?", "Que dois-je faire en tant qu'éducatrice sociale si je remarque qu'un enfant est battu à la maison?", "Quelle est la différence entre le bien de l'enfant et l'intérêt de l'enfant?", and "Où commence la discrimination?".

YOUVITA développe notamment des outils pratiques et innovants tels que kidlex (droits de l'enfant), ZaZa (santé dentaire inclusive) ou MemoryBox (travail de mémoire et de biographie), pensés pour soutenir le quotidien des équipes socio-éducatives.

Membre de la fédération ARTISET, YOUVITA s'engage pour une protection de l'enfance cohérente, humaine et centrée sur le bien-être de chaque enfant.

Les institutions romandes peuvent prendre contact pour des questions, des échanges ou l'organisation de présentations directement sur place :

raphaelle.giossi@youvita.ch